



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

Le 10 décembre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de Saint-Julien de Cassagnas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MILESI Pascal, Maire.

Présents :

Mesdames Christine BUISSON, Isabelle GOVIN, Marie-Line LEPINAY, Béatrice OLLIVIER, Séverine PIERRE, Messieurs Thierry CHAIGNON, Jean-Luc DI PIETRO, Pascal MILESI, Patrick SONZOGNI, Jean-Manuel SUNE

Absents excusés :

Mesdames Georgette COMBE, Lesly PETIT, Fanny VIZZY

Absents : Messieurs Alexis DURAND, Régis THIBON

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick SONZOGNI.

Approbation du registre des délibérations de la séance du 13 octobre 2025.

1/ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Le maire explique à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025. Afin de faire faire à des dépenses imprévues et urgentes le maire propose aux membres du conseil municipal de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2025.

Soit pour le budget de la commune : un montant total voté de 25 000 €

Approbation à l'unanimité

2/ PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Les admissions en non-valeur sont des créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de faiblesse des montants à recouvrer, donc des créances contentieuses non recouvrables.

La direction Générale des Finances Publiques en date du 19 novembre 2025 a saisi la commune pour la prise en charge d'admission en non-valeur d'un montant de 534.18 €.

Approbation à l'unanimité

3/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS 2024)

Le présent rapport a fait l'objet d'un vote par Alès Agglomération et chaque commune est invitée à délibérer après consultation.

Approbation à l'unanimité

4/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS 2024)

Il s'agit de la même démarche que pour le rapport sur l'assainissement collectif.

Approbation à l'unanimité

5/ INSTAURATION DES MODALITES DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN MATIERE DE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février impose aux employeurs publics de participer financièrement au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents, quel que soit leur statut. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé pour un montant qui ne pourra être inférieur à 15 € par agent et par mois.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité de Saint Julien de Cassagnas souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé (mutuelle).

Le montant mensuel de la participation est fixé à 20 € par agent.

Approbation à l'unanimité

Informations diverses :

- Le nouveau véhicule ISUZU a été livré lundi 8 décembre.
- Date à retenir :
 - 12 décembre à 19h (Salle des Fêtes) : repas de Noël pour le personnel
 - 19 décembre à 17h30 : Noël des enfants de l'école ; spectacle et goûter offerts par la mairie
 - 10 janvier 2026 à 18h (Salle des Fêtes) : Cérémonie des Vœux

La séance est levée à 19 heures 10 minutes.